



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Algérie

Question écrite n° 62253

Texte de la question

M. Claude Goasguen attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la politique diplomatique de la France à l'égard de l'Algérie. Nos deux pays ont un lourd passé fait de ressentiment, d'incompréhension et de tragédie. La volonté de la France comme de l'Algérie de refermer ces blessures est louable, et la signature prochaine d'un traité d'amitié ne peut être qu'encourageante pour l'avenir. Néanmoins, les efforts consentis doivent être réciproques, chaque partie s'étant rendue coupable de tragédies inexcusables, de massacres, de vies brisées. Or il s'avère que seule la France reconnaît progressivement les actes dont elle doit entièrement assumer la responsabilité. L'ambassadeur à Alger, le 27 février dernier à Sétif, n'a-t-il pas présenté des excuses officielles au nom de la France pour les massacres perpétrés lors de la répression des émeutes du Constantinois de mai 1945 ? Cette ligne diplomatique n'est pas acceptable sans condition de réciprocité. De nombreux Français ont souffert des événements en Algérie et plus particulièrement les harkis et les pieds noirs. Ces victimes attendent de la France une position ferme, car à défaut on pourrait logiquement interpréter ce refus comme une négation de leurs souffrances et revendications. C'est pourquoi il souhaiterait connaître les mesures qu'envisage le Gouvernement pour que les autorités officielles algériennes assument la responsabilité des tragédies passées, et respectent ainsi la souffrance des victimes françaises.

Texte de la réponse

Notre ambassadeur en Algérie a souligné, lors de son déplacement à Sétif le 27 février dernier, la « tragédie inexcusable » qui s'y est déroulée. Il a salué à cette occasion la mémoire des « victimes de cet enchaînement d'un climat de peur, de manifestations et de leur répression, d'assassinats et de massacres ». Cette démarche, qui est celle des autorités françaises, entend montrer toute l'importance que nous attachons au travail de mémoire. Ce travail n'est pas la négation des souffrances qui ont été vives de part et d'autre. Il s'appuie nécessairement sur les travaux des scientifiques, des historiens et des universitaires français comme algériens qui doivent travailler dans l'objectivité et la pluralité des points de vue. La volonté de la France est de faciliter ce travail pour les historiens de part et d'autre de la Méditerranée. Elle repose sur la conviction qu'on ne peut surmonter les souffrances passées qu'à travers une recherche rigoureuse de la vérité et une reconnaissance assumée des faits. La relation assainie, confiante et privilégiée que nous construisons avec l'Algérie sera consacrée par le traité d'amitié que nous avons pour objectif de conclure en 2005. Ce texte devra notamment définir les mécanismes et les structures les mieux à même de faire vivre et évoluer notre partenariat. Cette réflexion sera menée dans le souci partagé de favoriser, dans la durée, le rapprochement souhaité par nos deux peuples.

Données clés

Auteur : [M. Claude Goasguen](#)

Circonscription : Paris (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62253

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 12 avril 2005, page 3592

Réponse publiée le : 19 juillet 2005, page 7047